

Rapport d'activités



2024

Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations

Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

www.fondation-transit.ch

Sommaire

Conseil de fondation et comité	Page 1
Collaborateurs	Page 2
Rapport de la Présidente	Page 3
Activités du Service AEMO	Page 4
Activités du Lieu d'accueil	Page 10
Conclusion	Page 16
Donateurs	Page 17
Rapport de l'organe de révision	Page 18
Bilan	Page 19
Compte d'exploitation	Page 20

Conseil de fondation

Comité

Présidente	:	de WECK Antoinette
Vice-présidente	:	SCHAEFER Marie
Membre	:	PASQUIER Jean-Claude

Conseil

Membres	:	ANDREY Raphaël CHATAGNY Régine DUVANEL Géraldine ROBATEL Pauline SCHNEUWLY Achim
---------	---	--

Site internet

Vous trouverez d'autres informations concernant les activités de la Fondation à l'adresse suivante :

<http://www.fondation-transit.ch>

*C*ollaborateurs

Administration

SCHWEIZER Pascal (direction), GREMAUD Delphine, STUCKY Patricia (secrétariat), DENERVAUD Martine (fiduciaire)

Intendance

MACE Mélanie, MONNEY Janaina

Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Educateurs/trices

ANDRES Virginie, BERSET Joëlle, BOSCHUNG Michael, CALOZ Patrick, CAMPART Annick, CORMINBOEUF Georges, CRETENAND Caroline, HUMBERT Martin, JUNGO Nicole, PAPAUX Damien, PYTHOUD Ramon (coordinateur), REIDY Jérôme, SANDJO Chantal, SCHULTHEISS Rachel, SCHWALLER Hugo, SIGRIST Caroline

Educateurs/trices stagiaires

HAUSER Rosanne, PINTO SOARES Lucas, PITTET Ludovic

Superviseurs (mandat)

CHARRIERE Véronique, PITTELOUD Xavier

Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations

Educateurs/trices PCE+

BERSET Joëlle, COMOLLI Sofia, FRANZOSO BROUZE Lauriane, GAPANY Hélène, MANFRE Federica, PYTHOUD Ramon, SID'AMAR Kerima (coordinatrice)

Educateurs/trices foyer

AMIET Laetitia, BERTACCHINI Bryan (remplaçant), BOVET Johanna, BRUNEL Malaée, CEPEDA Kevin, COMOLLI Sofia, GÊTE Aude (remplaçante), HAYOZ Tristan, JONIN Marc, KEUSEN ELTSCHINGER Valérie, MANFRE Federica, METTRAUX Diane, MONOT Elsa, PAGE Céline, REISCH Nina, RUFFIEUX Christelle, SID'AMAR Kerima (coordinatrice), SCHUPPISSER Maël (remplaçant) SPAETIG Benhur, SUTTER Davide, TOBLER Sagra, VACHERON Matthieu, VALLONE Savannah

Educateurs/trices stagiaires

ABID Aïcha, BOUAFIA SURCHAT Leila, CINELLI Lara, DA SILVA FERREIRA Victor, DOS SANTOS FERNANDES Beatriz, DUMOULIN Gaëtan, GASPERINI Gloria, KOLIQI Mark, LATTION Marie, OBERSON Maya, PAVID Fanny, REISCH Nina

Veilles actives

AUBONNEY Brigitte, DEVAUD Virgil, LAUBSCHER-CAILLE Patricia, LUDY Myriam, MAGNIN Claudia, PIDOUX Nathalie, MARTIGNON Adrien, XHEMAJLI Agon

Psychologue

FERRAZ Sophie (stagiaire), FRAGALE Anne (stagiaire), MASTELLI Nathalie

Superviseur (mandat)

PITTELOUD Xavier

Rapport de la Présidente

En 2024, le Conseil de fondation a accueilli un nouveau membre, le député Achim Schneuwly. Ainsi le comité compte neuf membres, soit Mme Marie Schäfer, Vice-présidente, Mmes Géraldine Duvanel, Pauline Robatel aussi députée, et Régine Chatagny, ainsi que MM. Jean-Claude Pasquier et Raphaël Andrey, ce dernier représentant le SEJ, ainsi que la soussignée.

Le Comité a siégé à quatre reprises. Lors de ces séances, le directeur, Pascal Schweizer, a pu faire état de la situation très lourde à laquelle est confrontée l'institution : les vingt places du lieu d'accueil sont continuellement occupées ne laissant aucune possibilité d'accueillir des enfants en situation d'urgence alors que quatre places devraient être réservées à ce type d'accueil. En 2024, des enfants de moins de six ans ont dû être accueillis et 40% des places étaient occupées par des enfants qui auraient dû entrer dans une autre institution. Cette situation démontre une fois de plus le manque de places de longue durée dans les institutions de ce type. A l'AEMO, le délai d'attente est à nouveau de plusieurs mois alors que les situations prises rapidement donnent de bien meilleurs résultats. Ces conditions sont intenable pour les éducateurs et les éducatrices car ils doivent travailler sous une pression constante et sans voir le bout du tunnel.

Fort de son expérience en accueil en milieu ouvert (AEMO), Transit a élaboré un nouveau concept, à savoir la **Prise En charge intensive (PCE+)**. Dès l'entretien à l'accueil de l'enfant, lorsqu'il n'y a pas de danger immédiat identifié, Transit peut proposer d'accompagner de façon intensive la situation en laissant l'enfant à son domicile. L'accompagnement varie selon la situation passant de quelques heures à une vingtaine par semaine. Durant cette année, 31 enfants ont pu en bénéficier. Ces suivis ont été assurés par trois éducateurs engagés en CDD et deux payés à l'heure.

Un premier bilan très positif a pu être tiré. Le SPS a suivi de près ce nouveau concept et a pu constater que des places avaient pu être libérées au profit d'enfants qui nécessitaient le placement au lieu d'accueil. La PCE+ a aussi permis de faire sortir plus rapidement des enfants du lieu d'accueil car la situation était totalement encadrée dans la famille. Ce concept renforce voire recrée les liens qui unissent l'enfant à ses parents. Cela redonne une sécurité affective à l'enfant.

Sur la base de ces résultats, le SPS vient de nous annoncer qu'il est d'accord de pérenniser 4 EPT. C'est une excellente nouvelle et, au nom du Conseil de fondation, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat, Philippe Demierre, Mme Estelle Papaux, cheffe du SEJ ainsi que Mmes Catherine Nussbaumer et Florence Donzelli, collaboratrices au SEJ et en charge du suivi de ce projet.

Comme les années précédentes, Transit a reçu CHF 5.000.- de la Fondation internationale de la Communauté de l'Emmanuel. Cette année, ce don a permis d'acheter plusieurs abonnements au Club de boxe où les enfants ont pu apprendre la maîtrise de soi et les règles de ce sport exigeant tout en gagnant de la confiance en eux. Un immense merci à cette fondation pour sa générosité et sa fidélité.

Je ne pourrais terminer ce mot sans exprimer toute la reconnaissance du Conseil à l'égard de notre directeur, Pascal Schweizer, et de ses équipes qui s'engagent sans compter pour le bien de notre jeunesse.

Antoinette de Weck
Présidente du Conseil de fondation

Activités du Service AEMO

Activités 2024, évolution pluriannuelle du volume des prestations et comparaison intercantonale

La dotation 2024 est inchangée et correspond à 8,85 EPT. Un transfert de dotation de la PCE (lieu d'accueil) vers l'AEMO équivalent à 0,2 EPT a eu lieu courant 2023. Une collaboratrice à taux variable (≤ 0.2 EPT) a été engagée en sus depuis mi-février 2022 par le biais du Fonds d'aide à l'enfance. Deux stagiaires de la HETS-FR ou d'une autre école intègrent également chaque année le service AEMO pour leur stage de formation pratique.

De manière générale, on peut observer que les principaux indicateurs chiffrés de l'activité du service AEMO sont stabilisés. Le volume des prestations est ainsi directement corrélé aux ressources disponibles en termes de personnel (les variations en pourcentages font référence à l'année 2023). 3827 entretiens (+1,1%) ont été organisés dont 3433 (+0,5%) ont été effectivement réalisés, soit 2716 visites à domicile (-1,4%), 605 entretiens (+13,3%) de réseau en présence des familles, 112 entretiens (+16,7%) de réseaux entre professionnels. La part des entretiens de réseaux a augmenté de manière significative en lien avec la complexification des situations familiales et contextuelles mais aussi du fait qu'une proportion grandissante d'accompagnements ne peuvent se poursuivre au-delà de la phase d'analyse de la demande. Les entretiens de réseau représentent ainsi 20,9% (contre 18,5%) des entretiens réalisés et comprennent notamment les entretiens de synthèse et de bilan qui ponctuent l'accompagnement AEMO pour permettre une évaluation régulière.

Alors que la durée moyenne de la mesure s'était stabilisée à une année environ, les accompagnements qui aboutissent effectivement à un suivi sous forme de phases d'interventions se prolongent (13,5 mois en moyenne) tandis qu'une proportion grandissante ne se poursuit pas au-delà de l'analyse de la demande en raison d'une indication erronée réalisée faute d'alternative ou du fait de l'allongement du délai d'attente qui contribue à fragiliser des systèmes familiaux déjà largement éprouvés. Dans les services AEMO de Suisse latine et selon les données disponibles, la durée moyenne varie entre 9 et 13 mois. L'évolution de l'activité du service AEMO correspond ainsi d'une part à un allongement des suivis qui répond à une complexification des situations et implique également un travail en réseau plus important et, d'autre part, à des situations pour lesquelles l'AEMO est mise en place trop tardivement et pour lesquelles l'accompagnement proposé ne répond pas aux besoins en termes de fréquence ou de modalité d'accompagnement. La saturation du dispositif cantonal de protection de l'enfance et de la jeunesse provoque en effet des biais conséquents en termes d'orientation et d'indication. Certaines demandes sont ainsi adressées par défaut (faute de possibilité de placement par exemple) ou dans une logique de délégation ou de substitution (en lien avec la surcharge d'autres services). D'autre part, la prestation est perçue comme inaccessible au vu du très long délai d'attente, ce qui provoque un effet de renoncement avéré, soit le fait que la mesure AEMO ne soit pas proposée ou demandée alors même qu'elle semble indiquée.

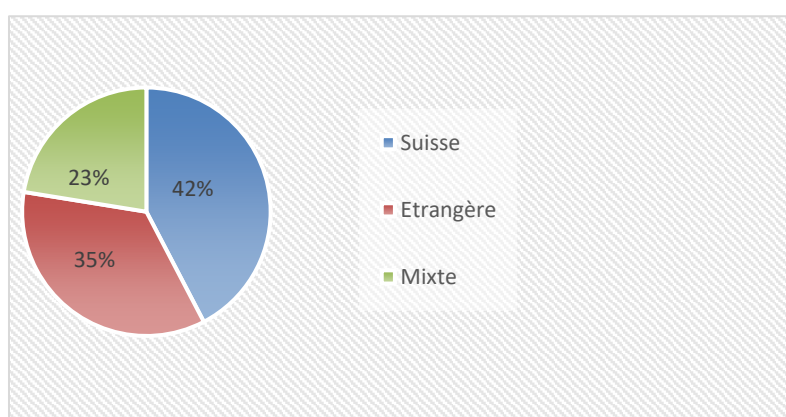
216 demandes AEMO ont été adressées au courant de l'année 2024 (+10,2%). De manière presque équivalente à l'année précédente, 392 familles ont bénéficié de l'AEMO, ce qui correspond à 786 enfants et jeunes. 280 familles sont désormais accompagnées simultanément dans le canton, ce qui équivaut à plus d'une trentaine de situations par EPT. Les accompagnements proposés dans le cadre de l'AEMO diffèrent d'un canton à l'autre, notamment en termes de durée qui peut être plus longue à Fribourg que dans la plupart des autres cantons. La comparaison n'est dès lors qu'indicative, mais

néanmoins significative, puisque le nombre de situations suivies par EPT varie entre 4 (AEMO de crise ou intensive) et 18 pour l'ensemble des services latins (Suisse romande et Tessin).

RECAPITULATIF	2024	2023	2022	2021
Situations	392	395	410	388
Enfants	786	802	784	770
Filles	329	359	383	358
Garçons	457	443	401	410
Français	333	337	287	296
Allemand	59	58	123	91

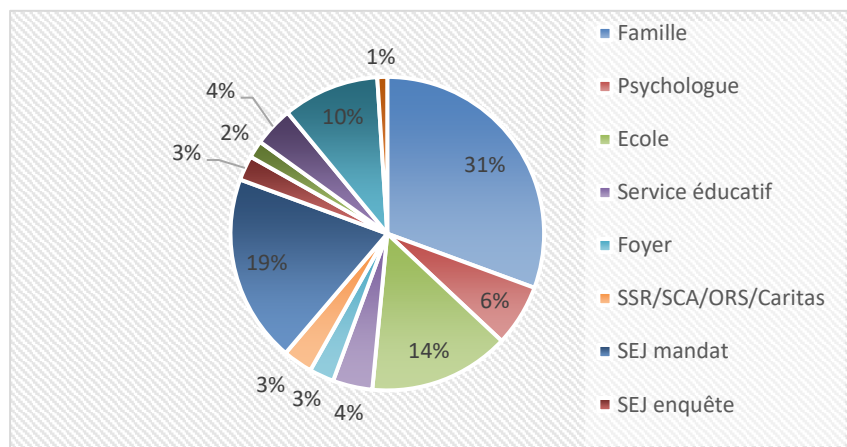
Le nombre de « portes fermées » (84), soit l'absence du domicile lors d'un rendez-vous convenu reste très faible. La quantité d'entretiens annulés dans un délai de 24h (310) est également relativement faible et stable. La stabilité du nombre de kilomètres parcourus (75'156 km, soit une diminution de 2%) indique que l'attribution des situations par régions permet d'assurer une gestion efficace en termes de déplacements. La proportion des suivis AEMO dans la partie alémanique du canton reste basse et s'établit à 15,1% (14,7% en 2023, 30% en 2022 et 23,5% en 2021). Le recours à l'interprétariat a été nécessaire pour 11,5% (9,6% en 2023) des familles suivies. La collaboration avec les interprètes est précieuse et nécessaire pour garantir une bonne communication et une meilleure compréhension des situations. Les langues pour lesquelles il a été recouru à l'interprétariat sont le russe, l'ukrainien, le tigrigna, l'albanais, le mongol, le turc, le portugais, le vietnamien, l'arabe et le farsi.

Les proportions de suivis en fonction de l'origine des familles sont stables :



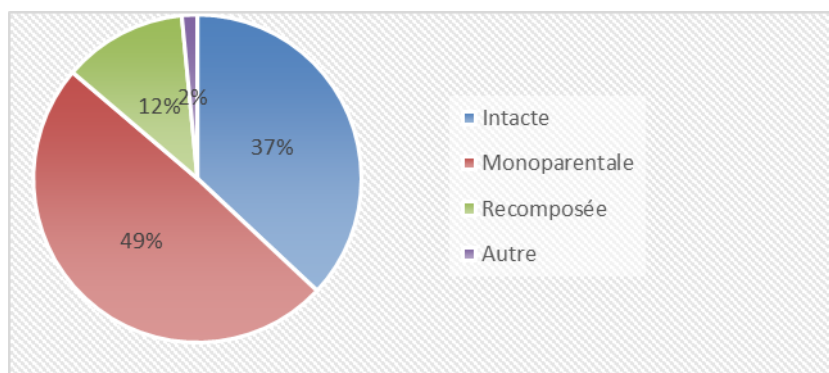
La demande AEMO résulte d'une démarche initiée par les familles elles-mêmes pour 30,6% des situations suivies (29,9% en 2023 et 33,7% en 2022). On constate que l'augmentation des mesures d'AEMO adressées sur proposition d'un membre du réseau se poursuit pour atteindre 54,5% (52,4% en 2023, 46,6% en 2022 et 41,4% en 2021). Les suivis proposés ou ordonnés par les Justices de Paix diminuent légèrement et représentent 13,0% des suivis (15,2% en 2023, 14,6% en 2022 et 12,8% en 2021).

2021) et on peut faire l'hypothèse que la saturation du système judiciaire explique cette tendance, du moins partiellement. La proportion des mesures AEMO réalisées sans mandat officiel confié au SEJ a augmenté et représente 55,1% des accompagnements (52,1% en 2023, 55,9% en 2022 et 57,6% en 2021).



La proportion des enfants en âge de scolarité obligatoire est stabilisée et représente 70,0% (contre 69,1% en 2023). Celle des enfants en âge préscolaire également (12,2% contre 11,1% en 2023) alors que le nombre de jeunes concernés par la mesure dans la période qui suit la scolarité obligatoire a légèrement diminué (17,8% contre 19,8% en 2023).

De manière encore plus marquée que les années précédentes, les familles monoparentales (49,2% contre 46,3% en 2023) et les familles recomposées (12,3% contre 14,4% en 2023) sont largement surreprésentées.



Depuis 2021, les entretiens réalisés dans la phase d'analyse de la demande ne font plus l'objet d'une participation financière et ne sont dès lors plus facturés. 995 entretiens non-facturés (847 en 2023) correspondant à 226 suivis initiés (186 en 2023) et à certaines reprises de suivis (possibles dans l'année qui suit la clôture d'un dossier AEMO) ont ainsi été réalisés dans le cadre de la phase d'analyse de la demande avec une moyenne de 4,4 entretiens par suivi (4,1 en 2023), conformément à ce qui avait été prévu pour cette phase, soit 3 à 5 entretiens.

Situations par districts	2024	2023	2022	2021
Broye	59	55	45	41
Glâne	18	18	37	32
Gruyère	60	74	74	68
Lac	35	35	31	31
Sarine	156	148	163	142
Singine	40	41	39	39
Veveyse	24	24	21	25

Depuis de nombreuses années déjà, l'action du service AEMO s'inscrit dans une réalité sociale et sociétale marquée par une vulnérabilité accrue des enfants, des jeunes et de leurs familles d'une part, et dans celui d'un manque de ressources chronique d'autre part.

L'action éducative en milieu ouvert AEMO se joue dans le quotidien et au domicile des familles et suppose, davantage encore que dans d'autres domaines de l'action sociale, la création d'un lien de confiance¹ réciproque, un travail exploratoire réalisé en partenariat avec les familles et le réseau social qui est le leur. Le soutien à la parentalité, la promotion et la protection de l'enfance et de la jeunesse, l'accompagnement d'étapes de vie de familles marquées par des difficultés pour *favoriser (in fine) l'inclusion sociale des enfants, comme de leurs parents*² est toujours le fait d'un travail de réseau et nécessite une accessibilité et une disponibilité suffisantes qui, malheureusement, font défaut.

Conformément au mandat qui lui est confié, l'AEMO vise à apporter une réponse éducative spécifique et personnalisée, un accompagnement et un soutien aux enfants et à leurs parents, ceci dans une disponibilité mobile et souple, intensive à court terme. En tant que service généraliste, l'AEMO fribourgeoise recouvre une multiplicité d'accompagnements qui, en référence aux lignes directrices du groupement des AEMO et pratiques en milieu ouvert de Suisse latine (apemo.ch), se déclinent dans les faits dans un *continuum entre intervention précoce et intervention de crise, de démarche volontaire ou en mesure de protection contrainte* avec pour objectif de proposer un *accompagnement personnalisé en fonction des besoins individuels et spécifiques*. La pertinence de la souplesse et de l'adaptabilité de la mesure a été mise en évidence dans l'étude du service AEMO de la Fondation Transit réalisée par Vivianne Châtel et Marc-Henri Soulet en 2018. Les auteurs relèvent à ce propos qu'il convient d'éviter toute *protocolarisation ou codification univoque de la prestation qui la priverait en grande partie de son efficacité*. Dans la même étude, l'ampleur de la liste d'attente est qualifiée d'*inadmissible* et *l'immédiateté de l'ouverture d'une mesure est jugée incontournable pour les situations où un soutien parental s'impose urgemment sous peine d'une dégradation rapide et lourde de la situation*. Alors que l'AEMO devrait s'inscrire dans une logique préventive et dans une action la plus précoce possible, la grande majorité des demandes adressées sont dorénavant définies comme urgentes par les intervenantes et intervenants en protection de l'enfance. L'action éducative en milieu

¹ Lire à ce propos la recherche réalisée par Sylvie Mezzena en collaboration avec l'AEMO genevoise : *Soutien à la parentalité et (re)construction de la confiance. Effets de la prestation Action éducative en milieu ouvert (AEMO Genève) du point de vue des parents*, HETS-Genève, 2022.

file:///C:/Users/r.pythoud/Downloads/Mezzena_2022_Rapport_effets_prestation_AEMO_GE_retour_des_parents-3.pdf

² L'AEMO à Fribourg. *Entre évidence et invisibilité*. Etude du Service AEMO de la Fondation Transit sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS confiée à la Chaire de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, Vivianne Châtel et Marc-Henri Soulet, décembre 2018.

ouvert qui vise à renforcer les ressources et les compétences des familles accompagnées et éviter ainsi des mesures plus importantes telles qu'un placement ne se réalise plus que de manière différée et tardive ou dans l'urgence, faute d'alternative. Il est à noter que les mesures ambulatoires et résidentielles ne s'opposent pas. Elles se complètent au contraire et se déclinent souvent de manière successive, voire simultanée et, toujours, selon le principe de proportionnalité. L'articulation des mesures et leur adaptation constante, ainsi que la continuité des actions et des parcours, conditionnent la qualité de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles.

De nombreuses familles s'installent dans le canton de Fribourg en provenance d'autres cantons, d'autres pays, notamment dans le cadre de l'asile. Bien que les dispositifs cantonaux et les prestations des divers services ne peuvent être comparés de manière univoque vu leur diversité (en termes de modalités d'accès notamment), certains indicateurs permettent de mettre en perspective les disparités cantonales. La croissance démographique du canton de Fribourg est ainsi l'une des plus importantes de Suisse et la proportion de mineurs, l'une des plus élevées. Dans le même temps, Fribourg est le canton latin dans lequel la prestation AEMO est la moins développée et la plus faiblement dotée en personnel, puisqu'elle dispose de 0,12 EPT pour 1000 mineurs³. Cet indicateur varie entre 0,12 et 0,44 dans les cantons latins, avec une moyenne à 0,26. Il est à noter que les cantons dans lesquels la prestation est la plus développée disposent en sus d'une multiplicité d'autres prestations ambulatoires spécialisées (interventions soutenues ou intensives, de crise, petite enfance, familles migrantes, etc.) ou de prestations intermédiaires ou mixtes entre le résidentiel et l'ambulatoire.

Les ressources supplémentaires allouées en 2021 et en 2022 dans le cadre du Plan de soutien jeunesse avaient permis de réduire temporairement le délai d'intervention et la liste d'attente, en adéquation avec les objectifs fixés par le SPS dans le rapport de planification 2022-2026⁴. Durant quelques mois, l'AEMO a été en mesure de réaliser son mandat de manière appropriée et de répondre aux besoins des familles de manière adaptée, préventive et suffisamment précoce. C'est dans ce contexte seulement que l'AEMO peut remplir son mandat auprès des familles et dans le dispositif cantonal, et que l'on peut envisager d'en vérifier l'efficacité (ibidem, p.33). Mais depuis fin 2022 déjà et en l'absence de ressources suffisantes, le délai d'attente trimestriel moyen s'est stabilisé à un niveau élevé et risque d'augmenter encore. Au cours de l'année 2024, il a fluctué entre 4,9 et 10,3 semaines pour une moyenne annuelle de 8,1 semaines (contre 4,9 semaines en 2022 et 9,3 en 2023). Il est à relever que ce temps d'attente concerne les situations effectivement attribuées qui sont le plus souvent celles qui sont priorisées par le SEJ ou les Justices de Paix compétentes. Pour un bon nombre d'entre elles, la prestation n'est pas l'indication première mais la demande découle du fait que les mesures nécessaires telles qu'un placement ou une mesure plus intensive ne peuvent être réalisées, faute de place ou de disponibilité. Les situations en liste d'attente le sont provisoirement depuis près de trois mois en moyenne et l'indication initiale n'est parfois plus d'actualité au moment où la mesure peut effectivement débiter, du fait de la dégradation de la situation familiale notamment. En raison de l'attente, les difficultés augmentent ou se sont installées et le besoin de soutien tend ainsi à être

³ La **comparaison intercantonale** regroupe des informations et indications transmises par l'intermédiaire du Groupement des AEMO et prestations éducatives ambulatoires de Suisse latine (apemo.ch) dont la Fondation Transit est membre depuis 2009. Les données ne prétendent pas à l'exhaustivité et ne permettent pas de comparaisons directes étant donné la diversité des dispositifs et des prestations. Elles constituent toutefois des indicateurs concrets qui permettent de mettre en perspective les activités et la réalité de l'AEMO fribourgeoise inscrites, comme dans les autres cantons, dans un ensemble de mesures et de prestations, un dispositif et une politique cantonale spécifiques.

⁴ Rapport de planification 2022-2026 concernant l'offre des prestations institutionnelles pour mineurs et jeunes adultes publié le 30 novembre 2021 par le service de la prévoyance sociale SPS https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-12/fr_Rapport%20de%20planification_ISEMJA_2022_2026_20211130.pdf

plus intensif ou s'inscrire dans une durée plus longue. Etant donné que l'intensivité de l'accompagnement est par ailleurs limitée vu le manque de ressources, on constate de plus en plus souvent une multiplication des mesures, une nouvelle orientation ou un arrêt de la mesure AEMO sans autre possibilité de soutien. On constate également que la durée de l'analyse de la demande se prolonge du fait même de la complexité et de la dégradation des situations qui se traduit par une disponibilité restreinte, tant des membres de la famille que du réseau professionnel. Le nombre de jeunes en situation complexe et de leurs familles augmente de manière continue. Le manque de ressources à l'AEMO et partout ailleurs dans le dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi dans les structures ordinaires et dans le domaine de la santé mentale en particulier, ne permet malheureusement pas de répondre de manière adéquate. Le risque de pauvreté et la précarisation financière et sociale des familles dont témoignait le deuxième rapport⁵ sur la pauvreté dans le canton de Fribourg publié le 7 novembre 2023 sont perceptibles et inquiétants. Les facteurs de risque se multiplient pour les enfants concernés ainsi que pour leurs familles.

Les pistes et perspectives proposées dans le cadre de la recherche réalisée par S. Mezzena dans le contexte des AEMO genevoises peuvent s'appliquer par analogie dans les autres cantons latins, Fribourg y compris : poursuivre le développement de l'offre ambulatoire des AEMO, renforcer l'orientation de l'AEMO dans une direction préventive, améliorer l'orientation des parents vers la mesure AEMO en renforçant les partenariats entre les acteurs éducatifs, associatifs et médicaux gravitant autour de la famille, questionner la temporalité de la mesure pour le suivi traditionnel voire pour le suivi de crise, faciliter davantage les transitions (...), favoriser l'exploration et l'élaboration de critères qualitatifs pour l'évaluation de la prestation AEMO à construire avec les équipes éducatives de l'AEMO. En ce qui concerne l'AEMO fribourgeoise et le dispositif cantonal auquel elle est affiliée, on observe en effet un glissement délétère où l'action éducative et le soutien à la parentalité s'inscrivent presque exclusivement dans l'urgence, sans disposer pour autant des ressources nécessaires pour intervenir dans des situations caractérisées par des difficultés multiples et chronicisées.

L'objectif d'une action préventive et la plus précoce possible dans le milieu de vie naturel des enfants, des jeunes et de leurs familles n'est plus réalisé et le manque de ressources chronique et problématique du service AEMO et le délai d'intervention qui en découle ne sont pas en correspondance avec la mission du service. La logique d'action de l'AEMO elle-même est menacée et la réalisation du mandat confié est empêchée dans une large mesure.

Ramon Pythoud, *coordinateur du service AEMO*

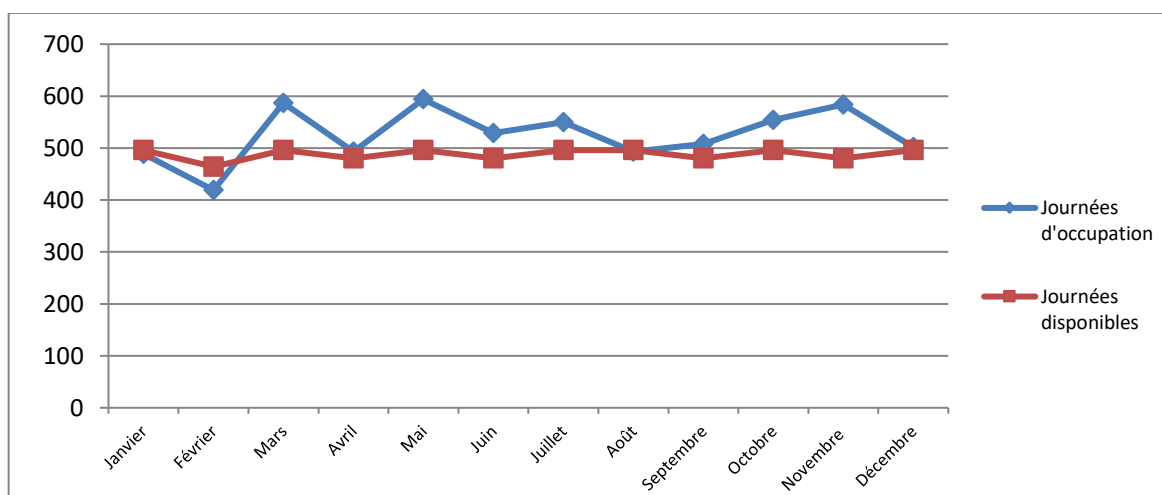
⁵ <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-11/rapport-sur-la-situation-sociale-et-la-pauvrete-dans-le-canton-de-fribourg--2023.pdf>

Activités du Lieu d'accueil

En 2024, le foyer Transit a comptabilisé 6'302 journées de placement pour un total de 80 enfants placés (48 filles et 32 garçons), ce qui constitue un record. L'effectif maximal de 16 jeunes a été dépassés 9 mois sur 12 (cases en rouge). Le taux d'occupation moyen pour toute l'année a été de 108%, et ce malgré le tournus important de l'effectif, qui occasionne des journées perdues⁶ (laps de temps entre un départ et une arrivée). Le taux d'occupation mensuel est monté jusqu'à 123 %, l'effectif totalisant jusqu'à 21 enfants simultanément. En conséquence, les chambres réservées aux accueils d'urgence ont été souvent indisponibles, ce qui est particulièrement problématique au vu de la mission institutionnelle.

Occupation par mois⁷

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Journées d'occupation	489	419	587	493	594	529	550	493	508	554	584	502
Journées disponibles	496	464	496	480	496	480	496	496	480	496	480	496



Comme en 2023, la quasi-totalité (97%) des placements ont eu lieu dans l'urgence⁸. La péjoration des conditions de placement (situations de crise intense, interventions de la police et de la justice) a limité grandement la possibilité de proposer des placements d'évaluation en vue d'un retour de l'enfant à son domicile familial. Il n'y a eu que 16 placements d'évaluation, dont 14 ont débuté par un accueil d'urgence, et 5 ont dû être interrompus en raison de l'impossibilité de préparer un retour à domicile.

⁶ Ce tournus occasionne des journées non comptabilisées dues au temps nécessaire à l'organisation des placements. A chaque changement de résident, des journées de placements sont « perdues » du fait de l'intervalle inévitable entre le départ d'un jeune et l'arrivée du suivant.

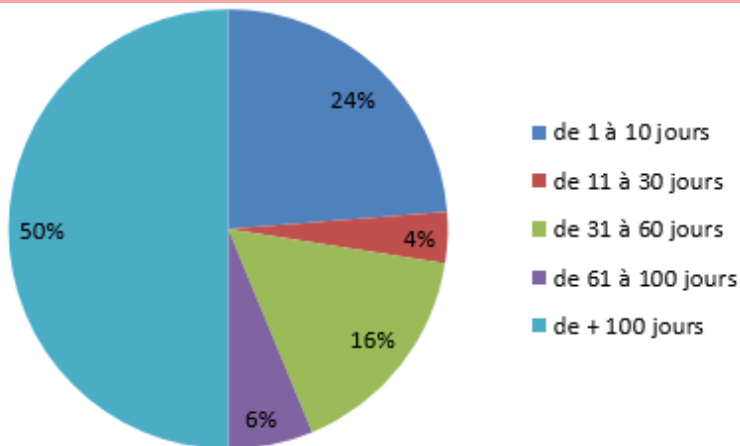
⁷ Le total des journées disponibles est obtenu en multipliant le nombre de jours de chaque mois par le nombre de places. Il représente le taux de remplissage maximal (16 places et 365 jours, soit 5840 journées au maximum). Les journées d'occupation représentent le total effectif des journées de placement pour chaque mois.

⁸ Cette proportion n'était que d'environ un tiers avant la saturation du réseau, observée depuis deux à trois ans.

au terme du placement. Plus de la moitié des placements ont dépassé la durée maximale de 3 mois, avec un record malheureux de près de 2 ans (23 mois) :

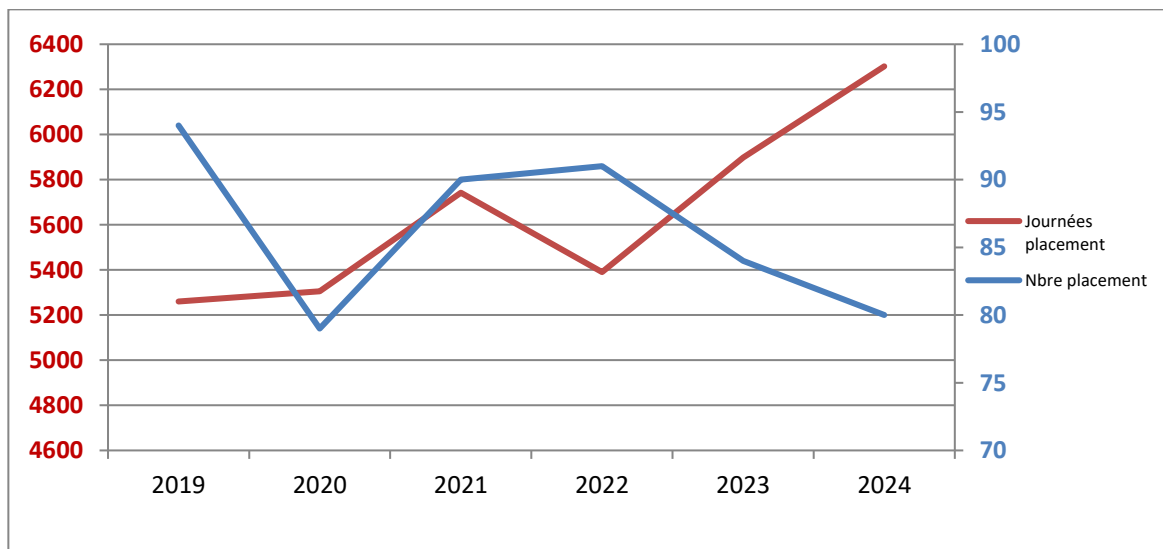
Répartition par durée de placement :

de 1 à 10 jours : 19 placements
de 11 à 30 jours : 3 placements
de 31 à 60 jours : 13 placements
de 61 à 100 jours : 5 placements
+ de 100 jours : 40 placements



Si l'on observe l'évolution des placements à Transit durant ces cinq dernières années, on constate une forte augmentation des journées de placement, alors que le nombre total de placements diminue. Cela témoigne de la plus longue durée des placements et de la forte diminution des retours à domicile après le placement, ce qui s'explique également par la diminution des placements d'évaluation, mentionnée plus haut :

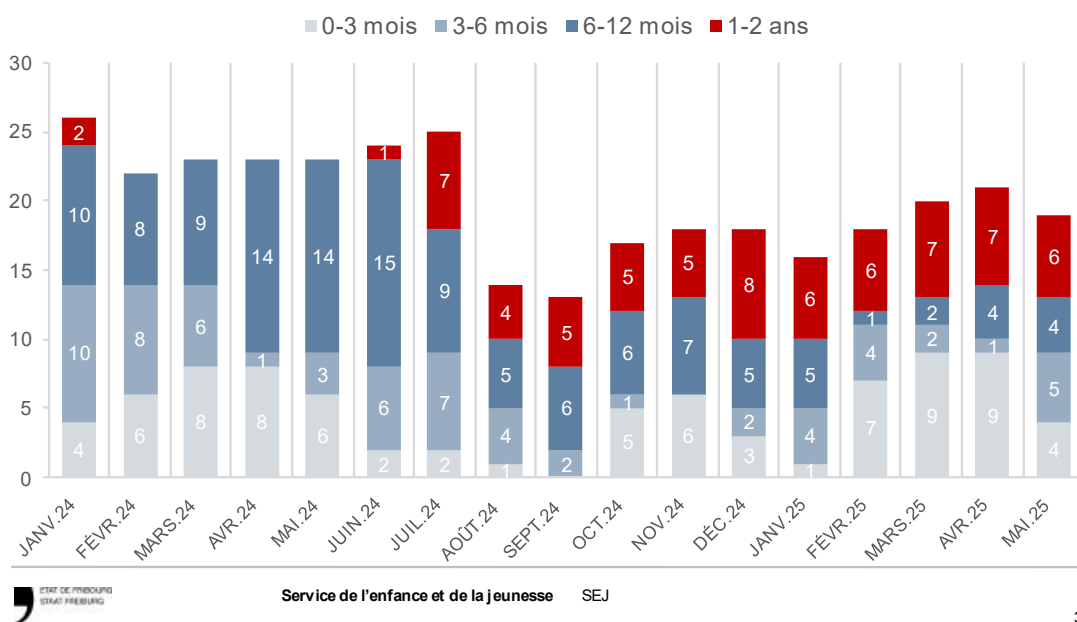
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de placements	94	79	90	91	84	80
Journées de placement	5260	5305	5742	5391	5898	6302



Des informations complémentaires, transmises par le SEJ, permettent de mieux illustrer encore la complète saturation du réseau. Il en ressort que jusqu'à 26 enfants sont en attente d'une place à Transit et que la durée d'attente peut se monter à plusieurs mois (7 enfants sont en attente depuis plus d'une année). Parmi les demandes en attente, 15 situations ont abouti à un placement d'urgence.

Durée écoulée depuis l'inscription sur liste d'attente pour Transit

Entre 14 et 26 enfants par mois en attente pour Transit



30

Les données récoltées par le SEJ sur l'ensemble des placements effectués en 2024 démontrent par ailleurs que la durée des placements dans les foyers de long terme s'est également considérablement allongée, ce qui réduit encore les opportunités de placement pour les enfants qui attendent une place à Transit.

Nouveau projet : Accompagnement Familial Séquentiel (AFS)

Fin 2024, le SPS a adressé une demande urgente à la Fondation Transit pour la création d'un groupe éducatif supplémentaire, et des locaux ont été mis à disposition en ville de Fribourg. Début 2025, un groupe de travail interne a été mis sur pieds pour développer un concept pédagogique et fonctionnel, dont le projet a été déposé au SPS le 26 mars 2025. Une ouverture pour la rentrée scolaire 2025 a été garantie.

Ce projet préconisait la mise en place d'une intervention duale mêlant placement séquentiel en institution et soutien éducatif intensif à domicile.

Dans une séance réunissant les directions du SPS, du SEJ et de Transit le 5 mai 2025, ce projet a été abandonné. A l'issue de cette même séance, le budget alloué provisoirement à la PCE+ pour les années 2024 et 2025 a été pérennisé.

Retour sur la première année de fonctionnement de la PCE+

En décembre 2023, pour répondre à la saturation de Transit, nous avons mis en place un accompagnement éducatif intensif à domicile. Le but est de favoriser le retour rapide de l'enfant dans sa famille après un accueil d'urgence, lorsque l'absence de danger immédiat est avérée. Cette nouvelle prestation, appelée **PCE+** « Prise en Charge Externe intensive », est rattachée au foyer d'accueil d'urgence et assurée par une équipe éducative spécifique.

En 2024, l'équipe de la PCE+, composée de trois éducatrices et une coordinatrice, a suivi 13 familles pour un total de 31 enfants, âgés entre 6 et 17 ans. Le suivi proposé était d'abord de 6 semaines, puis il a été porté à 8 semaines. Sur les 13 suivis, 2 n'ont pas pu aboutir car la situation familiale était trop péjorée et l'enfant est retourné au foyer pour une durée indéterminée. Les éducatrices PCE+ accompagnent les familles à leur domicile et fournissent une intervention du type « faire avec », en ciblant les moments critiques nommés par les familles. Elles proposent également des entretiens plus conventionnels. Selon le profil de la famille, des traducteurs ont été mandatés et 4 familles en ont bénéficié. Les éducatrices collaborent également avec le réseau de soutien qui gravite autour de la famille, écoles, psychologues, thérapeutes, etc.

Les demandes d'activation des mesures PCE+ sont faites par les intervenants en protection de l'enfance (IPE) du service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Sur les 13 familles suivies, 3 demandes concernaient des situations dont l'enfant n'a pas été d'abord placé en urgence, moyennant une dérogation du SPS. Une situation concernait une fratrie placée à l'Institut des Peupliers : le SEJ s'est tourné vers Transit pour accompagner un retour de la fratrie au domicile de leur père, avec le soutien d'une PCE+. Deux situations concernaient des familles suivies par l'AEMO et nécessitant un accompagnement intensif pour permettre à la famille de sortir d'une crise. Sur demande du SEJ, les intervenantes PCE+ ont alors collaboré avec les éducateurs AEMO pour intervenir sur une durée déterminée. Ces situations illustrent l'intérêt d'une prise en charge externe intensive pour éviter, dans la mesure du possible, des placements et pour accompagner des retours au domicile sans prolonger des placements inutilement.

Kerima Sidamar, coordinatrice du foyer et de la PCE+

Dans le cadre de son Master interdisciplinaire en Études sur la famille, l'enfance et la jeunesse à l'Université de Fribourg, Kevin Cepeda, éducateur de Transit depuis 2018, a étudié les répercussions sur les enfants des séparations familiales consécutives à des parcours migratoires. Ce champ d'étude est particulièrement intéressant pour Transit au vu du nombre important d'enfants placés et dont la famille a connu des périodes de séparation parfois multiples suite au départ de leurs parents pour la Suisse. En voici le résumé :

Kevin Cepeda | UNIFR | Master en études sur la famille, l'enfance et la jeunesse

FAMILLES MIGRANTES ET PARENTALITÉ TRANSNATIONALE

Regards d'enfants sud-américains à la suite d'un regroupement familial en Suisse.

Ce travail de recherche explore les répercussions des migrations familiales sur les trajectoires psychoaffectives d'enfants sud-américains ayant rejoint leurs parents en Suisse après une séparation prolongée (géographique et affective). S'inscrivant dans les approches sociologique et psychologique, il met en lumière l'impact des séparations, des retrouvailles et des restructurations familiales dans un contexte de parentalité transnationale et de regroupement familial ainsi que le point de vue des jeunes sur ces phénomènes. Le travail s'appuie sur la théorie du transnationalisme, conceptualisant la famille comme une entité au-delà des frontières. La notion de famille transnationale renvoie à des liens maintenus malgré la distance physique, via les affects, les responsabilités et la communication. Sur le plan psychologique, la recherche se base sur les théories de l'attachement, les effets des séparations précoces et la coparentalité mettant en avant la notion d'équipe parentale puisque la prise en charge et l'accompagnement des enfants vont au-delà du couple parental dans un contexte migratoire.

Pour aborder cette thématique, une approche qualitative a été privilégiée avec 5 entretiens semi-directifs menés auprès de jeunes adultes ayant connu une séparation familiale prolongée avant de rejoindre leurs parents en Suisse. L'analyse repose sur une grille thématique (conditions sociales avant migration, séparation, parentalité transnationale, regroupement, impacts psychoaffectifs et résilience) qui a permis d'analyser et de catégoriser les résultats suivants :

Quête d'un avenir meilleur : Bien que les situations d'origine ne soient pas toutes marquées par l'indigence, le départ des parents est généralement perçu comme une mesure de protection, motivée par des difficultés économiques, un besoin de stabilité et de sécurité. Les participants évoquent des projets d'avenir, mais regrettent une communication insuffisante au moment de la séparation, créant des dommages émotionnels et relationnels.

Entre besoins et attentes de l'enfant : Les séparations sont décrites comme une rupture affective brutale dans l'ensemble. Bien que rationnellement comprise à l'âge adulte, la séparation a été majoritairement, incomprise, voire traumatisante durant l'enfance. Les enfants disent ne pas toujours avoir été préparés à cette séparation, et la plupart ont exprimé des sentiments de trahison, de solitude ou d'insécurité affective à cette période. Les enfants expriment également un manque de prise en compte de leurs besoins affectifs et nomment que la place de l'enfant a été parfois délaissée, au profit d'objectifs économiques ou administratifs.

Parents au-delà des frontières : Les résultats mettent en évidence la division des rôles parentaux. Les parents biologiques – à distance – sont considérés souvent comme pourvoyeurs économiques participant essentiellement aux décisions importantes entre adultes. Malgré les appels et contacts à distance, les enfants ont souvent ressenti un vide affectif. En effet, l'absence de proximité physique ou de partage émotionnel quotidien a été marquante. Les figures de relais (souvent grands-parents ou

oncles/tantes) ont joué un rôle fondamental dans la manière dont les enfants ont vécu la parentalité transnationale. En effet, la qualité de la présence affective est déterminante dans le vécu des enfants durant la séparation. Une suppléance stable et bienveillante a contribué à atténuer les effets délétères, alors que les situations de négligence ou d'instabilité dans les figures de référence ont parfois aggravé le mal-être et la solitude.

Famille réunie, divers types de regroupements : Les enfants décrivent trois types de regroupement : *implicite* (non préparé), *forcé* (subi) et *organisé* (préparé). Le regroupement auprès des parents s'est avéré complexe. Les personnes interrogées décrivent des retrouvailles marquées par une distance émotionnelle, voire un sentiment d'étrangeté face à des parents devenus quasi inconnus. Plusieurs personnes ont souligné la difficulté à recréer un lien d'attachement avec leurs parents, en particulier lorsqu'une recomposition familiale avait eu lieu durant la séparation. À cela s'ajoute le statut légal et socio-économique en Suisse. En effet, le vécu de « sans-papiers » ou un travail précaire lors des regroupements complexifie les relations intrafamiliales et l'incarnation des rôles parentaux puisque d'autres préoccupations entravent la disponibilité des parents dans la relation à leurs enfants.

Une famille, deux mondes : D'une part, les enfants vivent une tension identitaire entre deux univers culturels. Le vécu transnational génère parfois un sentiment de déracinement ou de non-appartenance. Pourtant, ces expériences nourrissent aussi une richesse identitaire et culturelle. D'autre part, le rôle parental à distance a été perçu comme limité : malgré les efforts (envois de fonds, appels, etc.), les enfants ont souvent ressenti un manque d'accompagnement affectif et éducatif. Cette situation a engendré un réajustement des rôles parentaux et des formes de coparentalité implicites entre les parents biologiques et les figures suppléantes. La place de l'enfant lorsqu'il rejoint sa famille est également remise en question au moment d'aborder la manière dont les enfants ont été impliqués dans le projet de regroupement familial. Ainsi, le manque de considération du point de vue de l'enfant connote négativement les retrouvailles.

Retombées de la trajectoire migratoire : Les trajectoires migratoires ont eu un impact durable sur le développement des jeunes : perte de repères, difficultés d'adaptation scolaire ou sociale, conflits identitaires. Malgré des conséquences sur l'attachement et la confiance en soi, la majorité témoigne d'une forte résilience. Des ressources internes (empathie, maturité) et externes (famille élargie) ont permis une adaptation progressive. Plusieurs témoignages révèlent également des formes de résilience, une maturité précoce et une capacité d'analyse critique vis-à-vis de leur parcours.

CONCLUSION

Ce travail souligne la complexité des parcours familiaux transnationaux et l'importance de considérer les enfants comme des sujets actifs dans la migration familiale. Le manque de préparation, la faible reconnaissance de leurs émotions et la complexité du regroupement peuvent impacter durablement leur développement. Toutefois, la capacité d'adaptation et la résilience des enfants apparaissent comme des leviers essentiels à valoriser dans les politiques publiques et pratiques sociales d'accueil. Le mémoire plaide pour une prise en compte accrue de la parole des enfants. Enfin, il invite à penser la migration non seulement comme un projet économique ou logistique, mais comme une expérience profondément affective, marquée par des ruptures, des reconstructions et une quête constante de sens et d'équilibre familial.

Note personnelle : Au moment d'aller à la rencontre d'une famille – à Transit ou ailleurs – il paraît ainsi important de se montrer curieux sur le vécu de chaque enfant et parent. L'intention serait de redonner la parole afin de reconnaître les besoins de chaque personne. En effet, l'absence de reconnaissance – entre besoins de l'enfant et sacrifices des parents – peut entraver l'objectif de faire *le plus petit pas* possible au moment de travailler sur l'amélioration d'une dynamique familiale.

Conclusion

Le constat est alarmant : les enfants inscrits à la plateforme de placement du SEJ n'ont pratiquement aucune chance d'être placés à Transit sans l'intervention du Service de piquet du SEJ et de la police. Les placements se font trop tard et uniquement en cas de crise majeure ; les enfants placés dans ces conditions détériorées ont d'autant moins de chances de rentrer à domicile après leur placement à Transit, et leur attente pour une place dans un foyer de plus long terme va durer bien au-delà de trois mois. C'est peu dire que le système de protection de l'enfance, dans son ensemble, est au bord de la rupture. Cette situation d'impasse se reporte sur le service AEMO, à qui des demandes sont adressées en désespoir de cause, ce qui en retarde encore l'accès pour les demandes mieux indiquées.

Le projet novateur déposé par Transit, et qui n'a malheureusement pas pu être mis en place, l'Accompagnement Familial Séquentiel (AFS), aurait pu contribuer à diminuer la pression sur les placements de long terme. Nous restons convaincus que pour faire face au manque de places, il n'est pas suffisant de construire de nouveaux foyers mais qu'il faut également soutenir des réponses créatives au plus près des familles.

La conclusion de l'année dernière peut malheureusement être reprise dans son intégralité :

Le système, partout sous pression, est en panne. La plateforme d'indication du SEJ ne peut plus faire d'indication car les mesures qu'elle devrait proposer sont indisponibles. Le soutien ambulatoire apporté par l'AEMO intervient trop tardivement pour éviter des placements évitables. Transit ne peut quasiment plus préparer le retour des enfants dans leur famille car les placements ne se font plus que sur un mode dramatique. Les enfants échoués à Transit attendent des mois qu'un autre foyer – n'importe lequel, là aussi – puisse enfin les accueillir. Pourtant, les indicateurs étaient là depuis plusieurs années. À force d'être privé de moyens, le système qui devrait servir à protéger les enfants et à soutenir leurs familles devient lui-même maltraitant.

Par une politique à très court terme, on en est réduit à réagir plutôt qu'à anticiper et prévenir.

Et justement, la réponse annoncée par l'Etat au moment de faire face à cette crise sociale consiste en un assainissement financier qui va fragiliser les institutions et leurs collaborateurs. Il est encore temps de faire des choix, car le « PAFE » (programme d'assainissement des finances de l'état), s'il est mis en œuvre, risque de coûter bien plus qu'il n'est censé économiser, socialement et financièrement. Une rapide recherche internet sur l'exclusion éducative et sociale permet de démontrer que des enfants et jeunes adultes en difficultés, qui ne sont pas accompagnés et soutenus dans leur développement personnel et social, vont coûter, tout au long de leur vie, des millions à la société.

Le premier semestre de 2025 confirme ce fonctionnement en mode survie. Transit est forcé d'accueillir plus d'enfants qu'il ne dispose de chambres, les placements d'urgence sont limités au tristement nommé « péril en la demeure », et le délai d'attente de l'AEMO atteint des records, rendant cette intervention dite précoce, presque indisponible.

Dans ces conditions plus que précaires, il me reste à remercier vivement tous les collaborateurs pour leur motivation et leur résistance, ainsi que le Conseil de fondation et sa Présidente, Mme Antoinette de Weck, pour leur soutien et leur engagement.

Pascal Schweizer, directeur

Donateurs

Nous adressons nos remerciements chaleureux à nos généreux donateurs, lesquels nous soutiennent et nous encouragent dans notre activité. Leurs dons sont utilisés pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

La **Fondation Internationale de la Communauté de l'Emmanuel**, qui offre depuis de nombreuses années des dons importants à la Fondation Transit.

Mme et M. Annette et Stefan Raemy, Fribourg